Archives parlementaires

Adresse de la société populaire d'Auxerre détaillant la célébration de plusieurs fêtes patriotiques, lors de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Auxerre détaillant la célébration de plusieurs fêtes patriotiques, lors de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 523-524;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32669_t1_0523_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 9 Ventôse An II

(Jeudi 27 Février 1794)

Présidence de SAINT-JUST

La séance est ouverte à onze heures.

Un membre lit la correspondance.

1

Les administrateurs du directoire du district de Mortagne, annoncent à la Convention nationale qu'ils lui envoyent 270 marcs une once 2 gros d'argenterie des églises de ce district, et qu'ils ont fait partir 5,006 liv. de cuivre.

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (1).

2

La commune de Cuis (2), **district d'Epernay, département de la Marne, écrit qu'il ne s'est trouvé personne dans leur commune dans le cas de l'emprunt forcé, qu'ils sont trop pauvres pour contribuer à l'impôt volontaire; cependant, ils envoyent 150 liv. pour les frais de la guerre; ils demandent le bulletin.**

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance (3).

3

La société populaire d'Auxerre fait part à la Convention que cette commune a célébré successivement la reprise de Toulon, la fête de l'agriculture, celle de l'anniversaire de la mort du tyran, celle de l'Amérique délivrée par le génie de la liberté, et chanté les vertus de Lepelletier dans le temple de la raison, aux cris mille fois répétés de vive la république (4).

[*Auxerre, 3 vent. II*] (5)

« Citoyens représentans,

La commune d'Auxerre, amie de la Liberté, connaissant tout le prix de ses bienfaits, consacre ses jours de repos à la faire aimer; elle forme par des discours civiques l'esprit public de ses habitans, elle arrache le bandeau de l'erreur; elle poursuit jusqu'en ses derniers retranchemens le fanatisme et la superstition, elle se rend digne des fêtes que vous préparez dans la sagesse de vos comités; elle s'élève à la hauteur de la plus étonnante et de la plus belle des révolutions.

Décadi 20 nivôse fut consacré dans cette commune à inaugurer le temple de la raison et à célébrer la prise de Toulon par les Républicains. Un hommage à la liberté précéda cette cérémonie touchante. Tous les habitans se rendirent à son temple et de suite à celui de la Raison où des discours, des hymnes et une musique patriotique firent connaître que le culte de la raison est le seul culte des républicains.

Décadi 30, la commune célébra la fête de l'agriculture. Le représentant du peuple traça lui-même les sillons. Le même génie qui travaille à la formation du corps politique encourage par ses efforts le premier des arts. Celui qui fait la gloire et la prospérité des républiques, celui que Fabricius et Cincinnatus exerçoient avec tant de dignité; lorsqu'ils passoient successivement des travaux de la vie champêtre aux premiers emplois de la République romaine.

La troisième fête décadaire, nous avons célébré l'anniversaire de la mort du tyran. Des emblèmes de royalisme et de féodalité ont été livrés aux flammes. Des cris mille fois répétés de *Vive la République,* rendaient à l'auteur de la nature l'expression de nos sentimens. Nous lui rendions hommage d'un événement qui rend l'homme à sa dignité, qui ne détruit pas le fanatisme royal, par le fanatisme religieux, mais qui détruit tous les genres de fanatisme et ne transigera jamais avec le despotisme. Un orateur patriote a célébré ce grand événement et la liberté qui présidoit à cette fête a reçu dans le discours de cet orateur, dans les hymnes qui l'ont accompagné l'hommage que lui doivent tous les républicains.

Décadi 20 pluviôse, les vertus de Le Peletier ont été chantées dans le Temple de la Raison (1). Humble dans l'opulence, il n'usa de sa fortune que pour faire des heureux. Né républicain, il vota la mort de Capet; il fit plus; il périt pour

(1) *P.V.*, XXXII, 293. *B^in*, 9 vent. (suppl^t); *C. Eg.*, n° 559; *J. Fr.*, n° 522.
(2) Et non Cins.
(3) *P.V.*, XXXII, 294. *B^in*, 9 vent. (suppl^t).
(4) *P.V.*, XXXII, 294. *B^in*, 10 vent.; *J. Sablier*, n° 1167; *J. Fr.*, n° 522.
(5) C 295, pl. 987, p. 2.

(1) Voir « Eloge de Le Peletier » prononcé par l'abbé Ch. CHAISNEAU, dans le temple de la Raison, à Auxerre, le 20 pluv. II (*B.N.*, 8°Ln^27 12337).

la liberté qu'outrageait l'infâme Paris dans la personne de son plus ardent défenseur. Sa mort est une leçon publique; l'orateur a développé les événemens; le génie du premier martyr de la révolution respiroit dans son discours, et l'âme des auditeurs brûloit de cet amour sacré qui conduit les hommes vertueux à l'immortalité et fait prospérer les empires.

Enfin décadi dernier, nous avons vu l'Amérique enchaînée délivrée par le génie de la liberté française. Nous avons applaudi aux vertus du législateur françois, ce sont elles qui rendent la Liberté aux deux mondes; ce sont elles qui, tandis que nos frères de l'Amérique nous tendent les bras, et célèbrent notre révolution dans leur congrès, vont écraser le ministère britannique et combler les vœux de ce peuple, qui comme nous, aime la liberté, et n'attend plus que nos généreux soins pour en jouir.

Cette dernière fête a prouvé que l'esprit public fesait journellement des progrès. Plus de ces momeries qui rendaient le peuple esclave, en l'asservissant aux passions des imposteurs, plus de ces discours séduisans qui tendent à abuser de la crédulité par le prestige des représentations superstitieuses. Il n'existe plus dans Auxerre, qu'un seul esprit, celui de la Liberté, qu'un seul culte, celui de la Raison; qu'une seule manière de voir, celle des Philosophes. »

BURAT fils *(présid.)*, DEFRANCE *(secrét.)*.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

4

Les membres du comité de surveillance de la commune de Ponsac (2), **annoncent qu'ils envoyent, au nom de la société populaire de leur commune, 71 chemises, 14 paires de bas, quatre paires de souliers, et autres effets; plus, 145 liv. en numéraire, 60 l. 5 s. en assignats, quelques effets en or et en argent.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

5

La société populaire de la commune de Montrigaud, district de Romans, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et annonce qu'elle a déposé au district, pour les défenseurs de la patrie, 20 chemises, 20 paires de souliers et autres effets, deux couverts, une tasse d'argent, et 9 liv. en numéraire (4).

[*Montrigaud, 6 pluv. II*] (5)

« Citoyens représentants,

Ce ne sont pas des compliments que nous venons vous adresser. De vrais républicains ne savent ni les faire ni les recevoir. Nous laissons cet encens frivole aux vils esclaves qui s'en servent pour quêter la faveur de leurs idoles imbéciles. Pour nous le sentiment seul de la reconnaissance nous a déterminés à venir vous exprimer nos vœux. Quel autre motif pourroit nous conduire auprès des hommes justes et désintéressés qui se vouent pour la patrie aux travaux les plus pénibles n'ayant pour toute récompense que le témoignage d'une conscience sans reproches. Joignez y aussi, Citoyens Représentants, l'admiration des siècles à venir. L'estime et les vœux de tous les vrais amis de la liberté et de l'égalité. Mais ce n'était pas assez que le despotisme soit abattu, que l'hydre du fédéralisme ait été terrassée, aussitôt qu'elle a voulu montrer sa tête hideuse, que nos ennemis extérieurs forcés de fuir de toutes parts voient s'évanouir en fumée leurs projets liberticides, que les conspirateurs du dedans reconnaissent mais trop tard le cri de la patrie qui les frappe, et que le fanatisme à l'agonie essaye en vain de secouer ses torches sanglantes; à cette faible esquisse des travaux (?) qui étonnent l'univers et promettent à la France un bonheur assuré, vous reconnaîtrez votre courage, intrépides Montagnards dont le souvenir sera à jamais cher aux hommes libres; que vos généreux efforts ne soient pas perdus pour la patrie. *Restez à votre poste* c'est le vœu de tout bon sans culotte; n'abandonnez pas le gouvernail à des mains moins habiles. Déjà nous apercevons le port où vous allez amener le vaisseau de l'Etat. Malgré le courroux et la rage des vents déchaînés contre lui; déjà nos braves frères d'armes redoublent de courage en l'apercevant et les sans culottes de notre société par leurs nombreux sacrifices cherchent à gravir à la hauteur de la Montagne. La fortune ne les a pas favorisés; mais ils sont fidèles exécuteurs des lois et déterminés à mourir tous pour la liberté et l'égalité; ils veilleront sans cesse et n'admettront jamais dans leur sein ni traîtres, ni fripons, ni intrigants. Daignez, Citoyens représentants, agréez nos faibles dons pour les besoins de la patrie. S'ils n'égalent pas notre zèle, ils sont du moins au-dessus des moyens de ceux qui vous les offrent. Nous ne doutons pas que lorsque les communes qui nous avoisinent apprendront par le Bulletin notre dévouement elles se hâteront de suivre notre exemple, nous avons consigné les noms des sans-culottes de notre Société qui ont fourni à notre souscription dans le procès-verbal, et nous avons envoyé l'extrait au district avec les effets ci-après que le district fera parvenir à leur destination : 20 paires de chemises, 20 chemises, 2 couverts d'argent, une tasse d'argent, neuf livres en numéraire, 2 paires de culottes, 2 paires de guêtres, une veste. ».

PERRIOLAT jeune, PERRIOLLAT, BERNE, LAGUIEN, PEPITOU, Louis BRECHON, GUILLEMOT, Fr. BRENIER, CELLIER, C. ROYBET *(présid.)*.

6

L'agent national du district de Bergerac écrit à la Convention que les biens des émigrés se vendent à un prix très avantageux dans ce district.

(1) Mention marginale datée du 9 vent. et signée Oudot.
(2) Ponsac-la-Montagne (Hte-Vienne).
(3) P.V., XXXII, 294. Bin, 9 vent. (supplt).
(4) *P.V.*, XXXII, 294. *Bin*, 9 vent. (supplt) et 10 vent.; *J. univ.*, n° 1559.
au Bin, daté du 18 pluv. et signé MARTIN (secrét.
(5) C 293, pl. 964, p. 3, 4 (rappel pour l'insertion d'un don de la Sté popul.).